



VOS DÉMARCHES

Un acte citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire pour tous les Français et les Françaises de l'âge de 16 ans, et ce dans un délai de 3 mois suivant cette date anniversaire ainsi que pour toutes personnes ayant acquis la nationalité française entre son 16ème et son 25ème anniversaire.

Objectif

Susciter une prise de conscience collective des devoirs de tous les citoyens au regard de l'effort de défense nationale.

Procédure

Pour effectuer cette démarche, vous devez vous présenter à la Mairie de votre domicile muni(e) du livret de famille de vos parents et de votre pièce d'identité.

A l'issue du recensement, une attestation est délivrée. Elle est indispensable pour s'inscrire aux concours et examens publics (Bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir

- > une carte d'identité ou un passeport valide
- > le livret de famille de vos parents
- > un justificatif de domicile de moins de trois mois de vos parents

Déroulement

Vous serez convoqués à la journée de défense et de citoyenneté (JDC)

Une attestation de recensement militaire à conserver PRECIEUSEMENT vous sera délivrée, celle-ci pourra vous être demandé pour passer des examens (BAC, CAP, Permis de conduire) ou des concours (Fonction publique, grandes écoles) ou pour vous engager dans l'armée. Aucun duplicata ne peut être délivré en mairie.

Le recensement vous permettra également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

CONTACT



Mairie

Chemin de la Cahutte
77160 Saint-Hilliers

@ Courriel

☎ 01 64 00 15 43

🌐 Accueil & services municipaux

DÉMARCHE EN LIGNE



RECENSEMENT EN LIGNE

([HTTPS://WWW.SERVICE-
PUBLIC.FR/PARTICULIERS/
VOSDROITS/R2054](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC)

SITES UTILES



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COORDONNÉES DU CSNJ PARIS

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE DÉFENCE ET CITOYENNETÉ

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE CIVIQUE

(<https://www.service-civique.gouv.fr/>)